



Le Maire

MAIRIE de LA SALLE LES ALPES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 26 octobre 2016 (Séance publique)

La séance est ouverte sous la présidence de M. Alain FARDELLA, Maire.

Etaient présents :

Gilles PERLI, Christine VALLA, Emeric SALLE, Dominique GALLETTI, adjoints,

Henri CROSASSO, Philippe MICHELON, Josette PETER, Philippe RIBUOT, Jean Paul SALLE.

Quant à la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Dominique BRACHET ayant donné pouvoir à Christine VALLA,
Nicole DHENIN, ayant donné pouvoir à Philippe MICHELON,
Paul FIGVED ayant donné pouvoir à Dominique GALLETTI,
Emile FORM ayant donné pouvoir à Alain FARDELLA

Mme Christine VALLA a été élue Secrétaire de séance.

Modification de l'ordre du jour :

Deux délibérations ont été rajoutées :

- N° 16 : Patinoire municipale : achat d'un pulvérisateur.
- N° 17 : Rénovation Monuments aux Morts du Bez.

La modification est adoptée à l'unanimité.

Le CASA et le Dauphiné Libéré sont présents dans la salle.

La séance est ouverte à 20h00. Elle a été précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil présents ; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

Finances

1) Budget " Commune" décision modificative n°1.

Le Conseil Municipal accepte la modification du budget 2016 " Commune".

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2) Budget "Eau" décision modificative n°2.

Le Conseil Municipal accepte la modification du budget 2016 " Eau".

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ



3) Subventions aux associations -attributions 2016 (suite).

Le Conseil Municipal attribue les subventions suivantes :

Organismes ou Associations	Attributions 2016
Amicale des Sapeurs Pompiers de Serre Chevalier	300 €
Coopération internationale des collectivités locales (cités unies France= Fonds de solidarité des collectivités territoriales Françaises pour Haïti)	350 €
TOTAL article 6574	650 €
TOTAL GENERAL	650 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

4) Chapelle Notre Dame de Bonne Espérance : restauration de l'antependium : demande de subventions.

Le Conseil Municipal accepte la restauration de l'antependium de la chapelle Notre Dame de Bonne Espérance, et arrête le plan de financement ainsi qu'il suit :

DRAC : 30 %
Région : 20 %
Département : 30 %

La Commune apportant la part complémentaire et sollicite de la DRAC, la Région et du Département les subventions les plus élevées possibles,

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5) Facturation eau 2016 : signature d'une convention.

Le Conseil Municipal accepte la convention de facturation proposée par SUEZ et autorise M. le Maire à la signer.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Administration Générale

6) OTISC : Convention d'objectifs 2017/2019.

Le Conseil Municipal approuve la convention d'objectifs proposée par l'Office du Tourisme Intercommunal de Serre Chevalier Vallée Briançon pour la période 2017/2019.

En contrepartie le soutien apporté par la collectivité à l'Office de Tourisme est la mise à disposition de locaux à la Maison de Montagne et une subvention annuelle de fonctionnement de 386 826 €.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

7) Tarifs secours sur pistes saison 2016/2017.

M. le Maire fait part au Conseil Municipal des différents tarifs du secours sur pistes pour la saison 2016/2017.

PRESTATIONS SCV	MONTANT
Front Neige - Petits soins - Accompagnement	43.00 €
Scooter	88.00 €
Zone rapprochée	269.00 €
Zone éloignée	473.00 €
Hors piste proximité	935.00 €
Tarif horaire machine	232.00 €
Secouriste jour/h	44.00 €
Secouriste nuit/h	66.00 €
Ski de fond de proximité	269.00 €
Ski de fond zone éloignée	473.00 €
Hélicoptère SAF	55.00 € / minute de vol

Le Conseil Municipal approuve les tarifs de secours sur pistes et autorise le Maire à signer la convention avec le SAF.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Secrétariat Général

8) Désignation des membres de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Suite au renouvellement du Conseil Communautaire le Conseil Municipal désigne les représentants communaux à la CLECT.

En qualité de Titulaire
Mme Dominique BRACHET

En qualité de suppléant
M. Alain FARDELLA

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9) Mise en place d'une agence postale.

Le Conseil Municipal décide de créer dans le cas de la fermeture du bureau de poste, une agence postale communale dans les locaux actuels, de confier sa gestion à la Plateforme Initiative Nord Hautes-Alpes, s'engage à faire les travaux d'adaptation des locaux et à signer les conventions à intervenir avec La Poste et La plateforme Initiative Nord Hautes-Alpes

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Urbanisme

10) Lotissement communal Le Pontet : classement de voirie.

Le Conseil Municipal décide du classement dans le domaine public communal des parcelles cadastrées AI 1134 ; 1138 ; 1141 ; 1145 ; 1148 ; 1152 ; 1154 ; 1156 ; 1158 ; 1164 ; 1169 ; 1173 ; 1186 ; 1191 ; 1197 ; 1202 formant la voirie du lotissement communal Le Pontet. Il est rappelé que le fait de classer ces parcelles dans la voirie communale ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation et qu'en conséquence il n'est pas nécessaire de procéder à une enquête publique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11) PLU - Lotissement AGEL

Le Conseil Municipal prend acte des conclusions du commissaire enquêteur, dit que les règles d'urbanisme contractualisées dans le cahier des charges du lotissement "Agel" sont caduques et que les règles du PLU en vigueur s'appliquent désormais sur le périmètre du lotissement "Agel".

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12) PLU Modification simplifié n°4.

Le Conseil Municipal engage une procédure de modification simplifiée du PLU, autorise le maire à lancer la modification, sollicite de l'Etat pour les dépenses liées à cette modification, inscrit les crédits destinées au financement des dépenses afférentes au budget de l'exercice considéré.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13) PLU - Révision Générale

Considérant la nécessité de mettre en compatibilité le PLU de la commune avec la loi dite "GrenelleII", la loi ALUR et le SCOT du Briançonnais, le Conseil Municipal prescrit la révision générale du PLU et dit que la concertation préalable à la révision générale du PLU sera organisée suivant les modalités suivantes :

- inscription d'une mention dans deux journaux locaux, mise à disposition en mairie d'un registre, demande l'association des Services de l'Etat, autorise M. le Maire à signer tout contrat, sollicite l'Etat pour les dépenses liées à la révision générale du PLU, inscrit les crédits destinés au financement des dépenses afférentes au Budget de l'exercice considéré, demande le droit aux attributions du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée, et que la présente délibération sera notifié, au Préfet, à la Sous Préfète, aux maires des communes limitrophes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Personnel

14) Sapeurs pompiers volontaires : convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Le Conseil Municipal accepte la convention avec le Service Département d'Incendie et de Secours, permettant aux agents, pompiers volontaires, d'assurer les interventions pendant leur temps de service.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15) Création d'un poste d'adjoint technique de 1ère classe en contrat à durée déterminé- engagement d'un travailleur reconnu handicapé.

Afin de remplacer un agent partant à la retraite et vu la candidature retenue d'une personne reconnue travailleur handicapé le Conseil Municipal crée un poste d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet en contrat déterminé d'un an à compter du 1er novembre 2016 et dit qu'il sera procédé à sa titularisation si l'agent a donné toute satisfaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Travaux

16) Patinoire municipale : achat d'un pulvérisateur.

Le Conseil Municipal accepte l'achat du pulvérisateur thermique par M. Lionel Garcia, Gérant de la patinoire, et autorise le remboursement de la facture correspondante de 869 € TTC à M. Lionel GARCIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17) Rénovation Monuments aux Morts du Bez.

Le Conseil Municipal s'engage à réaliser les travaux de réfection du Monuments aux Morts du Bez et arrête le plan de financement ainsi qu'il suit :

Région : 30 %
Département : 30 %
Souvenir Français : 12%
ONAC : 8%

La Commune apportant le solde.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Information – Questions diverses

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION.

1) Il est établi un contrat de service pour l'entretien du parc de photocopieurs avec la Sté "Rex Rotary" pour une durée de 63 mois à compter du 28/07/2016.

2) Le marché relatif à la fourniture d'une "mini-pelle pour les services techniques" est attribué à la Sté Griset Matériel pour un montant de 28 970 € HT soit 34 764 € TTC.

3) Le marché relatif aux travaux de réfection complète de voirie, des "chemins de Goudissard, des Sillons et des Croses, du parking télécabine de Fréjus et du chemin piétonnier du torrent du Bez " est attribué à la Routière du Midi pour un montant de 127 000 € HT soit 152 400 € TTC.

M. le Maire informe le public de la venue du Tour de France en 2017 avec une arrivée d'étape sur la commune le 19 juillet 2017,

- l'étape amateur le 16 juillet 2017,
- le Tour de France féminin le 20 juillet 2017.

- M. Dominique GALLETTI déplore le retrait de Serre Chevalier de l'Association Nationale des Maires de Stations de Montagne et des conséquences pour la station.

FIN DE LA SEANCE A 21H15

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne la parole au public.

- Monsieur Jacques DEMOULIN interroge les élus quant à la fusion des Communes, à l'installation de l'Agence Postale et la révision du PLU.

